



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AUX MEMBRES DE LA COMMISSION "DUNS SCOT"
DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS**

Samedi 16 février 2002

Au Révérend Père Frère Giacomo Bini Ministre général de l'Ordre des Frères mineurs

1. C'est avec une vive joie et une grande cordialité que je vous salue, tout d'abord vous, Frère Giacomo Bini, puis les membres de la Commission "Duns Scot" et ceux qui travaillent au Secrétariat général pour la Formation et les Etudes de votre Ordre. J'étends ensuite ma pensée affectueuse à tout l'Ordre des Frères mineurs.

Je vous suis très reconnaissant pour le don du Volume de *l'Opera Omnia* du bienheureux Duns Scot, dans lequel est reportée la dernière partie du Livre II de *l'Ordinatio*, la dernière oeuvre la plus importante du *Doctor subtilis*.

On connaît bien, dans la théologie et la philosophie catholique, la figure du bienheureux John Duns Scot, que mon prédécesseur, le Pape Paul VI, dans la Lettre apostolique *Alma Parens* du 14 juillet 1966, définissait comme le "perfectionneur" de saint Bonaventure, "le représentant le plus qualifié" de l'Ecole franciscaine. En cette circonstance, Paul VI affirmait que dans les écrits de Duns Scot "latent certe feventque Sancti Francisci Asininatis perfectionis pulcherrima forma et seraphici spiritus ardores", et il ajoutait que l'on peut tirer de précieux éléments du trésor théologique de ses oeuvres pour des "colloques sereins" entre l'Eglise catholique et les autres Confessions chrétiennes (cf. AAS 58 [1996] 609-614).

2. Les oeuvres de Duns Scot, plusieurs fois réimprimées au cours des siècles précédents, nécessitaient une profonde révision, pour être libérées des nombreuses erreurs des copistes et des interpolations faites par les disciples. Il n'était plus possible d'étudier Scot dans ces éditions. Une édition critique sérieuse était nécessaire, fondée sur les manuscrits. Il s'agissait de la même exigence que l'on avait ressentie pour les Oeuvres de saint Bonaventure et de saint Thomas.

Cette tâche fut confiée par le Ministre général de l'Ordre des Frères mineurs et par son Définisseur à une équipe de chercheurs constituée à cette fin, qui prit le nom de Commission "Duns Scot" et dont le siège fut installé à l'Université pontificale "Antonianum" de Rome. A l'heure actuelle, les volumes publiés sont au nombre de dix. Avec une grande application, on y a déterminé et indiqué les sources directes et indirectes, dont Scot s'est servi dans sa rédaction. Des notes donnent toutes les informations et les indications utiles pour mieux comprendre la pensée du grand Maître de l'Ecole franciscaine.

Duns Scot, avec sa splendide doctrine sur le primat du Christ, sur l'Immaculée Conception, sur la valeur primordiale de la Révélation et du Magistère de l'Eglise, sur l'autorité du Pape, sur la possibilité qu'a la raison humaine de rendre accessible, tout au moins en partie, les grandes vérités de la foi, d'en démontrer le caractère non contradictoire, demeure aujourd'hui encore le pilier de la théologie catholique, un Maître original et riche d'indications et de sollicitations pour parvenir à une connaissance toujours plus complète des vérités de la Foi.

3. Chers membres de la Commission "Duns Scot"! Je suis heureux d'encourager votre travail car, comme le dit la *Ratio Studiorum Ordinis Fratrum Minorum*, "les centres de recherche de l'Ordre, ainsi que la Commission "Duns Scot", à travers leur activité scientifique et d'édition, accomplissent un service d'une importance primordiale en ce qui concerne la conservation et la transmission du patrimoine historique, philosophique, théologique et spirituel de l'Ordre" (124). Je profite de cette occasion pour encourager les jeunes frères à se préparer de façon appropriée, afin de poursuivre dans les Centres de recherche de l'Ordre l'enseignement et la recherche.

Je forme des vœux afin que la Commission "Duns Scot" puisse en 2004, année du 150ème anniversaire du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, publier le volume XX, qui contiendra le livre III de la Lectura, encore inédit, dans lequel Duns Scot, défendit pour la première fois le privilège marial et reçut le titre de "Docteur de l'Immaculée".

Je confie à la Reine de l'Ordre franciscain le travail de la Commission, alors que je vous donne de tout coeur, cher Ministre général, à vous qui êtes ici présents et à tous ceux qui rendent votre activité possible, mon affectueuse Bénédiction apostolique.